

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
18 décembre 2023

PUBLIE LE : 21 DEC. 2023

Délibération n°231218-8 : Autorisation de recrutement de personnels vacataires

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le douze décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

**PRESENTS**

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE  
Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE  
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

LE VESINET

Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

AIGREMONT

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE

LE PECQ

Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE VESINET

Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées : AIGREMONT**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Monsieur Baptiste MARQUES, Directeur juridique, de la commande publique et des assemblées

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>11</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	/
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>9 pour la délibération relative aux JO 2024 (convention d'occupation du Dôme) 11 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS VACATAIRES****RAPPORTEUR** : Raphaël PRACA, Vice-Président**VU** le code général des collectivités territoriales ;**VU** le code général de la fonction publique ;**CONSIDERANT** la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de recruter des vacataires ;**CONSIDERANT** les trois conditions cumulatives suivantes pour le recrutement de vacataires : recrutement pour exécuter un acte déterminé, recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public, rémunération attachée à l'acte.**CONSIDERANT** le besoin d'avoir recours à des personnels vacataires pour exercer les missions suivantes : Accueil caisse, entretien des locaux, entretien technique, surveillance des bassins, enseignement et animation des activités aquatiques, surveillance du plateau de musculation et cardio, enseignement et animation des cours collectifs, fonctionnement de la régie son et lumière de l'hôtel de ville de St Germain en Laye.**LE COMITÉ,**Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,****DÉCIDE** d'autoriser le Président à recruter des vacataires pour effectuer les missions susvisées ;**DÉCIDE** de fixer la rémunération de chaque vacation de la façon suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

MISSIONS	Tarif horaire brut
Caisse : accueil	SMIC horaire
Entretien des locaux	SMIC horaire
Entretien technique	1,3 SMIC horaire
Surveillance des bassins	1,3 SMIC horaire
Enseignement et animation des activités aquatiques	19 € de l'heure
Surveillance du plateau de musculation et cardio	18 €
Enseignement et animation des cours collectifs (fitness, danses, RPM, ...)	33 €
Fonctionnement de la régie son et lumière de l'hôtel de ville de SGL	1,1 SMIC horaire

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **21 DEC. 2023**Transmis en préfecture et affiché le **21 DEC. 2023**

*Raphaël PRACA*

Secrétaire de séance

**Pour Extrait Conforme**

*Arnaud PÉRICARD*

Arnaud PÉRICARD  
Président du Syndicat Intercommunal